

Le Point Accueil Transmission de la Chambre d'agriculture

La cessation d'activité agricole est en lien direct avec l'acte de transmission de l'exploitation et nécessite d'aborder un ensemble de processus humain et techniques. Vous pensez cesser votre activité agricole et ne savez pas par quel bout démarrer vos démarches.

Que vous soyez dans la perspective de transmettre votre exploitation dans 5 ans ou de cesser votre activité dans quelques mois, faites-vous guider.

Un conseiller vous accueille et vous écoute pour vous aider à flécher les étapes de votre projet :

- identifier les démarches pour la cessation de votre activité à partir de votre situation
- vous orienter vers les acteurs qui peuvent vous accompagner
- vous aider à organiser la transmission de votre exploitation en fonction de votre projet
- proposer, si besoin, votre exploitation à la reprise par le biais du Répertoire Départ Installation
- faire le point sur les dispositifs d'accompagnement

Accueil individuel sur rendez-vous uniquement

Nous pouvons vous accueillir à la Chambre d'agriculture à Auch et sur notre antenne d'Eauze mais aussi sur des lieux de permanence décentralisés en partenariat avec certaines collectivités territoriales : Astarac Arros en Gascogne à Villecontal Sur Arros et du Saves à Lombez.

Service pris en charge par la Chambre d'agriculture avec le soutien financier AITA

Contacts PAT dans vos Agences:

- Armagnac Adour :

Jean-Baptiste Lacanne - 05-62-61-77-60

- Auch Astarac :

Jean-Claude Baup - 05-62-61-77-13

- Porte de Gascogne :

Cécile VASSELIN 05-62-61-77-42